

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2023



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	23
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	27

Date de la convocation : 14 septembre 2023

PRÉSENTS : M. SAILLARD Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, Mme ROYET, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : M. PERNOT donne pouvoir à M. SAILLARD, M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROYET, M. POUX donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ, Mme LACROIX donne pouvoir à M. CUEVAS.

ABSENTS : M. LOMBART, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Annelise MARTIN

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Annelise Martin est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez reçu la convocation en temps et en heure.

Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance sera Madame Annelise Martin.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 adressé le 13 juillet 2023

Y a-t-il des questions, des remarques ? (*Néant*).

Je considère que le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Merci

Nous avons les excuses de :

Clément Pernot qui me donne pouvoir,

Victor Poux qui donne pouvoir à David Dussouillez,

Laurent Olivier qui donne pouvoir à Sophie Royet,

Marine Lacroix qui donne pouvoir à Philippe Cuevas.

Remerciements et communications diverses

Nous avons reçu les remerciements de la Team Bancale qui remercie la municipalité pour

le soutien apporté pour l'organisation de l'Ain Possible Défi qui s'est tenu le 6 mai dernier.

Le Cyclo Club des Monts de Plasne remercie la municipalité pour le soutien apporté dans le cadre de l'organisation de l'Étape Jurassienne qui s'est déroulée le 16 juillet dernier, avec notamment la mise à disposition de la salle des Louataux comme point de ravitaillement principal.

Trans'Organisation remercie la municipalité pour la bonne organisation de la TransJu'Cyclo organisée le week-end dernier.

La commission permanente du Conseil départemental a décidé l'attribution d'une subvention dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques :

Une subvention d'un montant de 29 332 € pour l'école de musique municipale, répartie comme suit :

- le soutien au fonctionnement de la structure : 25 332 €
- le projet annuel d'école « Au Son des Cuivres » : 2 000 €
- le projet inter-écoles de prestations du big-band junior : 2 000 €

Vous avez aussi le programme de la « Fondue de crobards » qui est à vos places. Vous avez pu voir un bel article dans le journal, avec Annelise, Audrey et Sandra. Il me semble que là, il n'y a pas la parité, Mesdames.

Vous avez tous les détails. C'est toujours très suivi par les gamins. L'an dernier, ils étaient environ 150.

Mme Martin.- Plus que ça.

M. le Maire.- C'est une belle organisation.

Mme Martin.- Ils étaient plus de 1 000 sur l'ensemble du mois.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Vous avez reçu les décisions prises dans le cadre de la délégation pour les droits de préemption, ce sont des renonciations à des droits de préemption.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- "Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services. Il s'agit cette fois d'adaptation des quotités des professeurs de musique en fonction des nécessités de service, du recrutement d'une nouvelle professeur de guitare et d'un changement au service Entretien de bâtiments.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ÉCOLE DE MUSIQUE	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (8h30/20 ^{ème}) au 05/09/2023	Assistant d'enseignement artistique (8/20 ^{ème}) au 05/09/2023 en CDD
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (6/20 ^{ème}) au 07/09/2023	/
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (11/20 ^{ème}) au 04/09/2023 en CDD	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (16/20 ^{ème}) au 05/09/2023
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (8.5/20 ^{ème}) au 04/09/2023 en CDD	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (11.75/20 ^{ème}) au 05/09/2023
ENTRETIEN BATIMENTS	Adjoint technique territorial (22.5/35 ^{ème}) au 31/03/2023 en CDD	Adjoint technique territorial (12.5/35 ^{ème}) au 01/04 puis (23.5/35 ^{ème}) au 29/08 puis (30.5/35 ^{ème}) au 11/09/2023
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au 01/05/2023 (35/35 ^{ème})	
	Adjoint d'animation territorial au 07/07/2023 (15/35 ^{ème}) en CDD	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées."

Est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire.- Une petite précision concernant les professeurs de musique, Annelise, afin que l'on sache le détail.

Mme Martin.- Dans la première case, l'emploi supprimé, il s'agit de l'emploi de Christophe Cerhak qui est décédé subitement à l'âge de 50 ans. Nous avons retrouvé une nouvelle professeur de guitare qui a pris ses fonctions au 1^{er} septembre. L'emploi créé à 8/20^{ème} est celui de la nouvelle prof.

Sur la 2^{ème} ligne, l'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, 6/20^{ème}, il s'agit de Valérie Quantin, notre prof de hautbois qui a demandé sa mutation pour Saint-Claude.

Sur la 3^{ème} ligne, il s'agit de notre prof de percussions, qui est sur les 5 heures. Il va assister notre directeur au niveau de la direction. Il est également amené à prendre "la baguette" en l'absence éventuelle du directeur. C'est quelqu'un qui est prêt à intervenir si besoin, sachant que le directeur devrait avoir un bébé la semaine prochaine.

Sur la dernière ligne, il s'agit du prof de trompette.

M. le Maire.- Comme Madame Quantin s'en va et qu'elle faisait aussi des heures de solfège, il a fallu augmenter sur un autre pour compenser ses heures.

Mme Martin.- Valérie Quantin enseignait le hautbois. Elle n'avait plus d'élèves depuis un certain nombre d'années. Elle faisait donc un peu d'éveil, un peu de formation musicale.

Ses heures ont donc été réparties entre plusieurs professeurs dont le prof de trompette.

M. le Maire.- Pour le service technique, ce sont des départs en retraite.

M. Vuillermoz.- J'ai une question pour ce qui est « entretien bâtiments ». Les trois personnes qui sont en « emploi supprimé », est-ce un seul emploi en emploi créé ?

M. Dussouillez.- Oui, c'est une seule personne avec une augmentation de son temps de travail.

Mme Delacroix.- 22,5 heures + 35 heures + 15 heures sont donc remplacées par 30,5 heures ?

M. Dussouillez.- Oui puisque le deuxième poste n'était plus occupé.

M. Laithier.- Il y a des postes déjà existants qui ont repris une partie du travail de ces agents.

M. Dussouillez.- Cela avait déjà été dispatché parce qu'au stade, il n'y avait plus personne.

M. le Maire.- Jean-Claude Zarillo avait un compte épargne temps, etc. Il y a un grand moment qu'il ne travaillait plus au stade et qu'on l'avait déjà remplacé. C'est le 35/35^{ème} qui n'était plus là depuis des mois.

Nous avons donc déjà pallié à son départ depuis longtemps.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Attribution de subvention à l'Ensemble Orchestral du Jura

Mme Martin.- "L'Ensemble Orchestral du Jura présentera à l'Oppidum le samedi 7 octobre 2023 son nouveau concert intitulé « Musica espagnola ».

Pour rappel, les statuts de l'association avaient été modifiés en 2016. Le Département du Jura constitue le principal soutien financier, soit environ 50 % du budget global du projet. 5 à 6 représentations devraient avoir lieu sur la saison 2023-2024 dans des communes ayant la capacité d'accueillir le spectacle, et ce moyennant une participation financière de 3 500 €.

De plus, afin de faire découvrir au jeune public l'orchestre symphonique, des séances scolaires sont programmées à Champagnole le vendredi 6 octobre 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Ce sera un très beau spectacle. Il faut y aller et j'y serai.
Nous passons aux affaires sportives, avec Madame Bailly.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

3. Attribution de subvention : la TransJu'Cyclo

Mme Bailly.- "L'association Trans'Organisation présidée par Pierre-Albert Vandel, organise déjà plusieurs événements sportifs dans le massif jurassien.

En matière de ski nordique, l'épreuve historique est évidemment celle de la « Transju' », complétée par la Transju'Jeunes pour les 7-19 ans. Concernant les trails, la Transju'Trail a lieu au mois de juin sur le secteur des Rousses.

Dans le cadre de sa diversification et d'un objectif « 4 saisons » l'association a décidé de créer l'an dernier la Transju'Cyclo, avec Champagnole comme base.

La seconde édition a eu lieu ce week-end, les 16 et 17 septembre 2023, et a connu un beau succès avec plus de 1 200 participants.

Le samedi, il a été organisé l'épreuve en itinérance sur 2 jours ainsi qu'une course enfant.

Le dimanche, plusieurs itinéraires de cyclotourisme ont été proposés avec des distances de 70 km, 110 km et 165 km, qui ont d'ailleurs été complétés plusieurs jours à l'avance.

Trans'Organisation s'appuie également sur le savoir-faire de l'Association Cycliste de Champagnole.

Le budget prévisionnel total est de 131 700 €.

Considérant l'importance de ce nouvel événement et son impact potentiel, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € à Trans'Organisation.

La commission Affaires Sportives réunie le 6 septembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention dans les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

C'est une manifestation qui commence à prendre de l'ampleur. C'est la 2^{ème} édition et on voit que la mayonnaise prend. Je pense qu'elle va s'inscrire dans les manifestations municipales locales.

M. Tissot.- Lors de la 1^{ère} édition, il y avait moins de 900 participants. Là, on était à 1 200 et je pense qu'il y a eu à peu près 300 refus pour des raisons de sécurité.

M. le Maire.- Oui.

M. Grenier.- Les 1 200, est-ce sur l'ensemble des courses ?

M. le Maire.- Oui. Ils ne veulent pas grossir trop vite, c'est-à-dire qu'on était à 1 200 cette année et ils avaient dit qu'ils bloquaient à 1 200. Ils ont donc refusé au-delà de 1 200.

L'an prochain, ils comptent passer à 1 500. Ils veulent monter en puissance petit à petit, ce qui est une sage décision.

Mme Bailly.- Sachant qu'il faut tout de même du monde.

Mme David-Rousseau.- Il y a d'ailleurs eu un problème de bénévoles.

Mme Bailly.- Cela fait un moment qu'ils font des appels. Heureusement que l'association

cycliste locale est là.

M. Tissot.- Les associations ont travaillé, la Tram en particulier, la marche, ainsi que la Tarentelle entre autres.

Le problème soulevé par Madame David-Rousseau concernant les bénévoles est récurrent.

Tout le monde a vraiment été enchanté. J'ai également un retour du directeur de Hyper U qui dit qu'il a été surpris par le monde qu'il y avait. Ils étaient en effet 1 200 et certains sont venus depuis le vendredi. En plus, certains ne connaissaient pas la région. Il y avait 20 nationalités représentées.

Ils ne demandent qu'à grandir et nous allons les accompagner.

M. le Maire.- Nous les accompagnerons, du moins si vous votez.

Mme Bailly.- Leur but est vraiment de se diversifier pour ne pas avoir tout sur la Transju'.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Arielle.

Nous passons à la 5^{ème} commission.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

4. Rapport d'activités 2022 du SIDEC

M. Dussouillez.- "Le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de E-Communications, c'est-à-dire le SIDEC du Jura, a établi son rapport d'activités 2022.

Vous trouverez ci-annexé le document reprenant les thématiques suivantes : la desserte en réseaux, le patrimoine, les énergies et l'optimisation des coûts, les services numériques, les services supports.

En complément de ce rapport, il vous est précisé ci-après les domaines où la ville de Champagnole travaille avec le SIDEC :

- La ville adhère au groupement d'achat d'énergies *via* le SIDEC, ce qui permet une négociation à grande échelle de nos achats de gaz et d'électricité (plus de 280 collectivités et organismes de Bourgogne Franche-Comté sont adhérents).

- La ville adhère au contrat de concession départementale de distribution d'électricité (depuis la loi sur l'Energie de décembre 2006) géré par le Sidec.

- Les extensions de réseaux électriques basse tension, par exemple dans un nouveau lotissement, doivent obligatoirement être réalisées par le Sidec.

- La ville s'est engagée dans un Conseil en Energie Partagé, confié au Sidec, qui dispose d'un chargé de mission spécifique.

- La ville est autonome dans le domaine de l'éclairage public, mais chaque fin d'année, les factures sont transmises au Sidec qui reverse un montant correspondant à 20 % de nos dépenses (6 681 € en 2022).

- La ville a signé une convention avec le Sidec permettant la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie.

En revanche, nous n'utilisons pas les services du Sidec pour la distribution de gaz, pour

l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2022 du SIEDEC du Jura."

Je vais rapidement reprendre quelques chiffres qui sont dans le document que vous avez reçu. Le président du SIEDEC est Gilbert Blondeau.

Dans ce document, vous avez 6 thématiques : Garantir l'approvisionnement et les dessertes du territoire en énergie, eau, assainissement, télécommunications, voirie et réseaux divers.

Quelques chiffres clés pour cette partie :

Pour la distribution publique d'électricité en 2022, le SIEDEC avait 165 928 clients pour 1 665 000 000 kilowatts acheminés.

Le SIEDEC estime à 75 minutes la durée moyenne de coupure de clients basse tension. Par contre, 1 523 nouveaux clients sont à raccorder.

Pour le gaz naturel, 25 communes ont transféré leurs compétences gaz au SIEDEC pour 144 millions de kilowatts acheminés et 6 191 clients.

Voilà pour la partie garanties.

Sur les réseaux d'électricité, le montant global pour les travaux s'élève à 10 314 440 € TTC et le SIEDEC a participé à hauteur de 2 611 600 € sur 140 opérations. Vous avez le détail avec les pourcentages pour la répartition des opérations.

Pour l'éclairage public, le montant total des travaux s'est élevé à 3 461 800 € TTC avec une participation du SIEDEC à hauteur de 822 000 €, avec 189 opérations.

Pour les réseaux de communication, le montant est de 1 228 000 € TTC avec une participation de 189 000 du SIEDEC pour 76 dossiers coordonnés.

Pour la partie « valoriser et développer le patrimoine communal sur le territoire, aménager, construire, rénover et entretenir », en 2022 concernant les éclairages publics (maintenance et entretien), le patrimoine du SIEDEC s'élève à 63 391 points lumineux intégrés dans Géolux.

Géolux est un service qui détecte à distance les problèmes, qui apportent des diagnostics, tout cela étant centralisé à partir de cette plateforme Géolux.

Cela concerne 3 534 armoires et le SIEDEC estime à 19 886 les points lumineux vétustes. La ville n'est pas dans Géolux.

Pour valoriser et développer ce qui concerne les bâtiments, il y a différentes missions dans lesquelles intervient le SIEDEC. Il y a eu 17 opérations nouvelles ouvertes en 2022 dont vous avez le montant : 2 918 600 € HT, avec différentes missions : mise à disposition de services, assistance, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et les mandats.

52 opérations pour ce qui est le pôle eau, assainissement, voirie, aménagement avec les chiffres. Pour l'eau et l'assainissement, c'est 4 895 120 € HT. Pour les zones d'habitation en zone d'activité : 572 000 €.

La ville ne participe pas à cette partie.

Sur l'optimisation :

- les coûts de fonctionnement des collectivités,
- gérer les patrimoines,
- mutualiser, exploiter et conseiller.

En ce qui concerne le conseil en énergie partagée, 38 collectivités adhèrent dont 7 EPCI. 131 181 Jurassiens sont bénéficiaires. 63 bâtiments publics sont expertisés.

Quand on parle de conseil en énergie partagée, le SIEDEC établit un diagnostic, propose des actions et une stratégie.

M. le Maire.- Ils nous ont fait des diagnostics sur tous les bâtiments communaux, diagnostics qui ont été exposés à cette noble assemblée et qui nous permettent de voter nos crédits pour isoler ou pour changer les chaudières, etc., là où c'est de plus énergivore et le plus coûteux.

M. Dussouillez.- L'Oppidum en fait partie.

M. le Maire.- L'Oppidum, c'est quelque chose !

M. Dussouillez.- Sur la partie « accompagner les collectivités dans les services informatiques et numériques, assister, maintenir et sécuriser », l'assistance téléphonique pour le SIDEDEC est évaluée à 18 912 demandes.

Pour « accompagner, assistance, outils-métiers », je vais juste citer le nouvel outil « Docaposte Fast-famille ». Les communes de Cize et Morbier sont les deux premières collectivités à avoir choisi cette solution de gestion des affaires scolaires, périscolaires, espace scolaire et petite enfance.

Enfin, « assister les territoires dans la transition énergétique, planifier, organiser, porter des projets » avec plusieurs chapitres : la transition énergétique, les démarches climat air énergie, le réseau départemental des acteurs de la transition énergétique.

Pour les gros chiffres, c'est le budget du SIDEDEC.

Pour votre information au niveau des ressources humaines, le SIDEDEC comprend 93 agents, 91,8 équivalents temps plein.

Concernant les finances : 4 081 mandats émis et 2 710 titres émis.

Sur les commandes publiques, 69 consultations lancées pour un total de 155 lots et un montant total estimé à 39 M€ HT. 95 contrats notifiés pour un montant total de 28,2 M€ TTC.

Je passe au compte administratif : 7 278 000 € en fonctionnement et 9 611 000 € en recettes.

Le budget général au niveau de l'investissement se décompose en différents chapitres : travaux, éclairage public, investissements divers propres au SIDEDEC, capital des emprunts, subventions et investissement pour les collectivités, aménagement des collectivités, travaux sur le réseau électrique.

Les dépenses sont de 24 367 k€ et les recettes de 25 817 000 €. Les recettes sont un peu supérieures aux dépenses.

Voilà pour ce rapport qui est assez complet. Je vous invite à le lire parce qu'on y apprend plein de choses, avec les différentes façons dont le SIDEDEC peut intervenir pour les communes.

M. le Maire.- Tout le monde l'a déjà lu.

M. Dussouillez.- Bien sûr.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire.- Il y a juste à prendre acte que cela vous a été présenté.

M. Dussouillez.- Prenez-vous acte de ce rapport 2022 du SIDEDEC ? (*Approbation générale*).

5. Rapport d'activités 2022 du SYDOM et du SICTOM

M. le Maire.- Je commence par le SICTOM.

Le territoire du SICTOM compte 57 communes d'Arbois Poligny Salins, 61 communes de Champagne Nozeroy Haut-Jura et une commune du Val d'Amour.

Page 5. Le territoire du SICTOM compte 42 837 habitants. Vous avez ensuite les déchèteries, il y en a cinq : Arbois, Bracon (Salins), Champagne, Mignovillard, Poligny.

La page 7 traite du compostage individuel, avec la prévention et beaucoup d'autres choses. Il a été vendu 369 composteurs en 2022. Par contre, pour 2023, vous aurez les chiffres en 2024 mais il y a un coefficient multiplicateur. Ce sera très important du fait de la mise en place de

la redevance incitative dont nous reparlerons ultérieurement.

Page 8, vous avez les tonnages, ce qui est toujours intéressant. On baisse toujours un peu. L'an dernier, c'était un peu uniforme, mais cette année, on a baissé de 138 tonnes à peu près sur notre secteur. Pour le bac gris et le bleu, on a baissé de 80 et quelques tonnes. Ce qui fait que l'an dernier, on était à 173 041 kg par personne du SICTOM. Cette année, nous sommes descendus à 170,48 y compris les gros producteurs. Il est important de le dire parce que les gros producteurs représentent de l'ordre de 30 à 40 kg. Un habitant de Champagnole, d'Arbois, de Poligny ou de Salins produit en bac gris entre 130 et 140 kg.

Pour le bac de tri, qui est en jaune, on est passé de 60,27 kg par habitant à 58,59. On a donc baissé également. Cela peut venir aussi du fait que les gens achètent moins, qu'il y a donc moins d'emballages ou que le poids des emballages a diminué. Si vous prenez le poids d'une bouteille en plastique, par rapport à ce qui se faisait il y a 20 ans, il a été divisé par 3 ou 4.

Après, vous avez la répartition par secteur, ce qui n'est pas très intéressant.

Il y a un peu plus de déchets sur le secteur de Champagnole, c'est dû à l'activité économique. L'activité économique est plus importante sur Champagnole que sur Arbois ou Poligny. Pour le bac gris, on a 3 849 tonnes. En habitants au mètre carré, ils ont moins, mais les 350 tonnes d'écarts sont dues à de l'activité économique. Je ne vois pas ce que cela pourrait être d'autre puisqu'ils ne sont pas meilleurs que nous.

Sur la page suivante, vous avez les déchèteries. Si on prend la colonne 2022, le tout-venant est à 1 907 tonnes, ce qui n'est pas rien ! Pour le bois, c'est 1 134 tonnes. Il faudrait donc peut-être en faire autre chose. Les gravats : 3 000 tonnes qui sont amenées à la déchèterie. Et le SICTOM paie pour éliminer tout cela.

Les déchets verts : 1 475 tonnes. Ça a baissé, mais cela peut remonter d'une année sur l'autre. 2021 a été pluvieuse, 2022 a été très sèche. Plus c'est sec, moins il y a de tonnage puisqu'il y a moins d'herbe.

Mme Girod.- Il y en a de plus en plus qui vont composter.

M. le Maire.- J'ai une tondeuse par mulching, je laisse donc tout sur place.

Pour les meubles, c'est à peu près équivalent.

Dans nos déchèteries, il passe quasiment presque 12 000 tonnes de déchets par an, ce qui fait 272 kg par habitant. Si on rajoute les 173 kg de bac gris et les 60 kg de bac bleu, donc sans parler du verre, on est presque à 500 kg par habitant.

Vous avez les déchets diffus spécifiques en dessous, c'est ce qu'on appelle les produits dangereux (diluants, peintures, néons, batteries, huiles de vidange, etc.)

M. Cuevas.- Dans le tableau du dessus, il y a l'amiante. Pourquoi est-ce un produit spécifique ?

M. le Maire.- L'amiante n'est pas accueilli en déchèterie. Pour l'amiante, on fait des campagnes. On en a fait une à Arbois et une à Champagnole. On n'a pas d'accueil « amiante » dans les déchèteries. On fait une journée spéciale. Cette année, on avait bloqué le parking de la ComCom. L'an dernier, on avait fermé une journée la déchèterie d'Arbois. Les gens prennent rendez-vous pour amener leur amiante. Tout est emmaillotté et ça part dans un centre d'enfouissement spécifique pour l'amiante. Cela ne fait pas partie de ce qu'on récupère en déchèterie.

Mme Girod.- Il y en aura une en octobre sur Champagnole.

M. le Maire.- C'est parce que nous n'avons pas pu prendre tout le monde la dernière fois. On prend un quart d'heure par « client » qui amène sur rendez-vous.

M. Grenier.- Est-ce gratuit ?

M. le Maire.- Oui, c'est gratuit.

M. Vuillermoz.- Il n'y a pas de limite ?

M. le Maire.- Si. Si un agriculteur amène le toit d'un hangar, il repartira avec.

Mme Girod.- Pour les renseignements, il faut aller sur le site où il y a toutes les explications, donc les quantités acceptées, ce qui est accepté ou pas, etc.

M. le Maire.- C'est réservé aux particuliers qui en ont un peu. Ce n'est pas pour récupérer une toiture.

La page 11 n'a pas d'intérêt.

Page 12, vous avez les tonnages d'évolution. Bacs d'ordures ménagères : 7 302 tonnes. Bacs de tri : 2 509 tonnes. Les déchèteries : 11 187 tonnes. Ce qui fait, en gros, 500 kg par habitants puisque nous sommes environ 42 000. C'est énorme !

Sur la page suivante, vous avez le verre : 2 163 tonnes de verre collectées sur le secteur. Le secteur du SICTOM d'Arbois Poligny Salins est celui du Jura où il y a le plus de verre.

Vous avez donc tous les tonnages, sachant que le verre doit représenter à peu près 42 kg par habitant.

Vous avez ensuite des indicateurs financiers, avec le coût de la collecte, des traitements et des déchèteries. Le coût de la collecte est de 1 651 349 €. Vous avez la répartition entre le matériel, le personnel, l'administration générale, etc.

Pour le traitement, c'est le SYDOM, c'est la participation du SYDOM au SYDOM : 1 143 000 € pour ce qui va au centre de tri et ce qui va au four, donc à l'unité de valorisation énergétique puisqu'on valorise tout cela. Je vous parle ici du bac gris.

Le coût des déchèteries est de 1 367 869 €. Le tout-venant : 310 000 €. 145 000 € pour éliminer le bois. On pourrait en faire autre chose, mais en France, c'est compliqué.

Les déchets verts : 89 000 € alors que tout le monde devrait les traiter chez soi.

Le plâtre coûte 60 000 €, mais avec du plâtre, on fait du gypse et, avec du gypse, on fait du plâtre, ceci indéfiniment.

Le papier ne représente pas grand-chose, tout comme le carton, sachant qu'on le revend.

Vous avez ici les gros postes.

Je vous rappelle que la déchèterie de Champagnole est ouverte du lundi matin au samedi soir.

Vous avez le coût des déchèteries et, heureusement, nous avons des recettes.

La redevance spéciale, c'est auprès des professionnels. Il s'agit de 421 000 €. Mais ceci va changer l'an prochain et je pense que nous ferons une séance spéciale là-dessus au Conseil municipal pour expliquer exactement comment cela marche. Nous ferons peut-être un conseil spécifique.

Les participations communales pour 3 177 000 €, du moins intercommunales.

Les autres recettes, c'est de la bricole, c'est ce que le Département et l'Etat ramassent au bord des routes.

Vous avez les recettes des déchèteries puisqu'on revend des matériaux (carton, papier, ferraille). Nous avons eu 517 000 €.

Vous avez la fréquentation des déchèteries. Vous voyez qu'il est passé 47 000 personnes dans celle de Champagnole, 25 000 personnes dans celle d'Arbois, 39 800 dans celle de Poligny, 18 000 dans celle de Salins, 6 500 dans celle de Nozeroy, enfin de Mignovillard.

Le coût final par habitant est quasiment de 75 € hors investissement, ceci en 2022 parce qu'en 2023, il y a eu beaucoup plus de personnels parce qu'on a eu tout le démarchage pour la mise en place de la redevance incitative. Certains d'entre vous ont eu droit à la visite des personnes du SICTOM, qui étaient fort sympathiques d'ailleurs.

M. Cusenier.- Quand aura-t-on les nouvelles poubelles ? Il y a des poubelles qui n'étaient pas fiables.

M. le Maire.- Ce sont celles qui ne sont pas puçables.

Elles arrivent. Tout est commandé et il faut le temps qu'elles arrivent.

On fera une présentation avant la fin de l'année, sachant qu'il faudra peut-être regrouper plusieurs sujets parce que lors du prochain Conseil municipal, il y aura le débat d'orientations budgétaires. Avec Michèle, nous aurons besoin de consacrer un certain temps au SICTOM car il y aura des décisions à prendre. Ce sera vraiment une grosse information puisque vous serez sollicités par nos concitoyens sur la fin de l'année et le début de l'année prochaine. Il serait donc bien que tout le monde ait un bon niveau d'information là-dessus. Je pense qu'il faudra bien trois quarts d'heure à une heure sur ce sujet-là. Si c'est trop, suivant l'ordre du jour, on fera un conseil intermédiaire.

Michèle, es-tu d'accord ?

Mme Girod.- Oui.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions par rapport au SICTOM ? (*Néant*).

Michèle, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Girod.- Juste une remarque sur les déchèteries. À Poligny, ils facturent bien les artisans. Il y a une bonne recette.

M. le Maire.- Les artisans arboisiens avaient pris l'habitude d'aller à Poligny. C'est rentré dans l'ordre, ils reviennent à Arbois.

Y a-t-il des questions sur le SICTOM ? (*Néant*).

Je passe au SYDOM.

En page 2, vous avez l'édito du bon président !

Mme Delacroix.- C'est toujours la même photo !

M. le Maire.- Elle a 9 ans puisqu'elle date de 2014.

Hubert Martin, le directeur, est parti en retraite.

Vous avez ensuite les tonnages, donc les chiffres clés. Pour le bac de tri, ce sont 14 432 tonnes triées par l'unité de tri du SYDOM, ce qui vient des quatre SICTOM de la ComCom de Terre d'Émeraude pour le secteur de Clairvaux-les-Lacs. 47 000 tonnes ont été collectées en bacs gris, mais on verra qu'il y a eu une explosion il y a 2 ans et que c'était donc en réparation quasiment toute l'année dernière. 46 000 tonnes ont été collectées en déchèteries du Jura, dont 8 198 tonnes de tout-venant qui sont stockées au centre d'enfouissement à Courlaoux.

Il y a 267 000 Jurassiens. Les deux « Foncine » sont collectées par Mouthe et traitées à Pontarlier. Ceci rentre dans le giron départemental puisqu'ils vont réintégrer notre SICTOM à compter du 1^{er} janvier. Toutes les communes jurassiennes seront traitées dans le Jura l'an prochain.

Les quais de transfert. On a un quai de transfert à Dole, un à Poligny, un à Champagnole, un à La Savine et un à Saint-Claude. Ce qui signifie que les bennes ménagères vont aux quais de transfert parce que ce ne sont pas des engins de transport. C'est ensuite compacté et un transporteur ramène le tout.

Où va ce qui sort du centre de tri ? Dans les usines de recyclage : Sainte-Marie-la-Blanche dans le 21, Pont-d'Ain dans l'Ain. Les films vont en Allemagne et en Espagne parce qu'on ne sait pas les traiter en France. Les PET clairs, ce sont les bouteilles. Les bouteilles de couleur vont à Epinal. L'acier va à Dunkerque. C'est loin, mais il n'y avait plus de fonderie en France. L'aluminium va à Compiègne. Les cartons vont à la cartonnerie de Novillars, dans le Doubs. Les briques alimentaires partent dans les Vosges. Ce qu'on appelle « le gros de magasin », qui est une mauvaise catégorie de papiers, va dans la Drôme et en Espagne. Le papier de meilleure catégorie

part à Golbey chez Norske Skog pour faire du papier journal. On va donc au plus proche. Ce n'est pas mis inutilement sur les routes.

Mme Girod.- Norske Skog, c'est une collecte spéciale pour les journaux. Là, c'est le SICTOM et pas le SYDOM.

M. le Maire.- Page suivante : la prévention des déchets. Il y a une prévention en communication et c'est Céline, à Lons, qui travaille en relation avec ceux qui s'occupent de la Com et de la prévention.

Concernant la prévention, il s'agit d'éviter les déchets, donc faire du compostage sur place, ce qui est le principal but actuel. Ce travail se fait en collaboration avec les SICTOM.

Les flux par habitant :

Pour les OMR, ce sont 176 kg en moyenne dans le département et nous sommes à 170 kg. Il faut tenir compte du fait que le Haut-Jura et la région des lacs fournissent beaucoup plus de déchets par habitant parce que la population touristique n'est pas comptée dedans. Ce qui fausse les chiffres.

Les emballages en verre : 46 kg. Vous avez les moyennes du Jura que vous pouvez comparer avec celles de notre SICTOM.

Pour les actions de com, nous avons une cellule com qui s'en occupe. Vous voyez parfois des panneaux d'affichage, des petits films qui sont des visites du centre de tri. Il y a eu le Covid. Nous sommes en effet à 1 800 visiteurs cette année alors que la vitesse de croisière était de 4 000.

Mme Delacroix.- Audrenne en avait organisé une il y a 6 ans et c'était bien.

M. le Maire.- C'était très bien. Nous allons en refaire une.

Mme Girod.- Il y en a déjà eu deux ou trois d'organisées, une lundi et une mardi.

Mme Bailly.- Mon mari est allé lundi matin.

M. le Maire.- Là, c'était une com générale.

Je ne vais pas m'étendre sur les chiffres de chacun parce qu'il manque certains chiffres pour Dole et Lons. Pour ce qui nous concerne, le SICTOM nous les a déjà donnés.

Il y a 35 déchèteries dans le Jura. 46 000 tonnes, je l'ai déjà dit. 5 stations de transfert, je l'ai déjà dit également.

Vous avez le détail des tonnages dont nous avons déjà parlé précédemment. Vous avez un petit encadré « collecte sélective du Jura : 14 432 tonnes. SIVOM du Louhannais », il s'agit du bac jaune et du bac bleu, trié également à Lons-le-Saunier. Ce sont là plus de 2 000 tonnes. Pour l'agglo du Grand Bourg-en-Bresse, c'est plus de 7 000 tonnes qui sont triées à Lons. Pour la ComCom du Haut-Bugey, ce sont 500 tonnes. Le pays du Cerdon : 688 tonnes. La communauté de communes Bresse et Saône : 747 tonnes. Le groupe Demain est une entreprise. Après, vous avez les campings, mais c'est anecdotique.

En fait, à Lons, ont été triées 25 692 tonnes en 2022.

M. Grenier.- Pourquoi viennent-ils ici ?

M. le Maire.- Parce qu'ils n'ont pas de centre de tri.

Un temps, l'Etat avait quasiment annoncé que les centres tri de moins de 20 000 tonnes allaient devoir fermer. Avec Hubert Martin, on s'est dit qu'on allait faire le nécessaire pour récupérer des tonnages et il se trouvait que le Grand Bourg en Bresse ne savait pas quoi faire des siennes. Ils avaient lancé un appel d'offres auquel nous avons répondu avec notre délégataire et nous avons été les mieux-disants. C'est pour cela que Bourg-en-Bresse vient chez nous.

Le Louhannais, nous avons conventionné avec eux également.

Ensuite, il y a des petites communautés de communes qui ne veulent pas faire un centre tri pour 500 tonnes, sachant qu'un centre de tri, cela vaut 30 ou 40 millions. Ils sont donc venus chez nous puisque nous les avons informés que nous avions de la place. Là, nous sommes saturés. Nous sommes en 2x8 et ils peuvent même travailler des samedis.

M. Vuillermoz.- Pour répondre à Pascal, il faut savoir que la commune de Foncine le Haut va dans le Doubs.

M. le Maire.- C'est ce que j'ai dit, collecté par Préval dans le Doubs et cela part à Pontarlier. Ils rentrent dans le droit chemin au 1^{er} janvier.

M. Vuillermoz.- Je crois qu'il y a aussi Monnet-la-Ville qui va sur Lons.

M. le Maire.- On va voter prochainement, à la communauté de communes, pour qu'ils reviennent aussi sur le SICTOM de Champagnole.

Mme Girod.- Brigitte signalait aussi une alerte sur les erreurs de tri.

Mme Filippi.- Oui, je trouve que c'est beaucoup, 15 kg par habitant d'erreur de tri.

M. le Maire.- Non. Nul n'est parfait.

C'est peut-être parce que tu penses bien trier, mais tu ne tries peut-être pas bien. Tous les emballages se trient et se mettent dans le bac bleu.

Mme Filippi.- Oui peut-être que je trie mal.

Mme Girod.- Oui, il faudrait que l'on en reparle justement.

M. le Maire.- Certains vont dans le bac bleu, ainsi que tous les papiers que l'on peut lire ou sur lesquels on peut écrire. Je parle sous le contrôle de Michèle.

Ça peut paraître simple mais ça ne l'est pas et nous avons donc 15 kg d'erreur. Sur 60 kg, cela ne fait que 25 %.

Mme Filippi.- Comme nous sommes tout de même avertis, je pensais que les gens triaient plus.

M. le Maire.- Il y en a qui s'en moquent.

M. Grenier.- Les emballages propres ou souillés ?

M. le Maire.- Egouttés.

Les petits pots en verre, cela ne me gêne pas de les mettre dans mon lave-vaisselle.

M. Grenier.- Les pots de yaourt blancs sont-ils recyclés ?

M. le Maire.- Oui. C'est un emballage. C'est du polystyrène non expansé.

Mme Girod.- Il y a peut-être encore certains plastiques qui ne sont pas encore recyclables, mais cela vient petit à petit. Au fur et à mesure, il y a des entreprises qui se mettent en route et qui recyclent ces plastiques.

M. le Maire.- Même si certains emballages ne sont pas encore recyclés parce qu'il n'y a pas encore de filière, il faut les collecter pour qu'il y en ait suffisamment pour que se crée une

filiale, une usine. Si on ne les collecte pas, il n'y en aura jamais. C'est pour cela qu'il faut absolument collecter tous les emballages.

Juralia est une unité de valorisation énergétique. Normalement, on fournit jusqu'à 5 mégawattheures de chaleur pour chauffer la Marjorie, les Mouillères, la piscine, la prison, les thermes, la mairie, etc. Le four, qui avait explosé, a été remis en fonction au mois de décembre.

Nous avons également deux turbines qui fournissent de l'électricité, à peu près 1,7 mégawattheure d'électricité. Tout cela était en panne et a été relancé. Il n'y a pas eu un seul jour d'arrêt depuis mi-décembre. Pourvu que ça dure !

Pour la performance énergétique, ce n'est pas 54 %, c'est beaucoup plus.

Nous avons dépensé 21 752 000 €. Pour les recettes, nous avons eu une grosse partie de la vente d'électricité (184 000 €) en moins. En ce moment, nous vendons 130 000 € par mois. Vous voyez donc un peu la nuance. Nous avons vendu de la chaleur pour 300 000 € alors que c'est plutôt 600 000 € que nous vendons par an. Il y a donc un gros manque à gagner et nous avons dû payer plein pot pour faire éliminer nos ordures ailleurs, plus le transport.

M. Tissot.- Est-ce qu'il y a eu une perte d'exploitation ?

M. le Maire.- Non, c'est plus compliqué. Cela a été amorti avec l'assurance de Veolia.

Pour ce qui est de notre assureur, il n'y a rien eu, comme souvent avec les assurances.

En investissement : 4 M€.

Un mot concernant les recettes d'investissement. Vous avez les recettes d'investissement, l'amortissement, l'autofinancement, le FCTVA et il n'y a pas d'emprunt alors que nous avons fait 4 M€ d'investissement. Nous n'avons rien emprunté l'an dernier.

Vous avez ensuite les principales dépenses, avec les indemnités du sinistre.

Nous sommes arrivés au bout de la présentation.

Y a-t-il des questions sur le SYDOM ?

Vous actez donc qu'il vous a été présenté. (*Approbation générale*).

6. Rapport annuel 2022 du service de distribution d'eau potable

M. le Maire.- Nous prenons notre rapport et pas celui de Veolia.

Sur la première page, vous avez le nombre d'abonnés qui n'a pas beaucoup changé, il y en a 25 en plus.

Il y a eu moins d'eau utilisée en 2022 qu'en 2021. Le total mis en distribution est de 571 000 m³ soit -3,5 %. La tendance à la baisse des volumes vendus observée ces dernières années a été quelque peu stoppée en 2022. Il y a les volumes mis en distribution et les volumes vendus, c'est différent. Il s'agit d'une année de sécheresse exceptionnelle.

Autrement, nous sommes sur une pente plutôt descendante.

Je passe directement à la tarification de l'eau. Pour le tarif du délégataire, vous l'avez au 01.01.2022 et au 01.01.2023 ; c'est toujours présenté ainsi. La part du délégataire est celle de Veolia. Elle est passée de 30,35 à 32,47, soit + 7 %. C'est contractuel, il y a des indices de révision dans le marché et comme l'électricité a beaucoup bougé et qu'il y a beaucoup d'électricité, c'est pour cela que ça a augmenté, aussi bien au niveau de l'abonnement que du prix de la consommation au mètre cube.

Pour nous, cela ne bouge pas. Nous sommes là depuis 1995 et je n'ai jamais vu bouger ce tarif, ou à peine.

L'agence de l'eau, avec la pollution, etc., a eu la décence de ne pas augmenter, sachant qu'ils prennent 0,42 € du mètre cube. Avec les milliards de mètres cubes consommés en France, vous voyez l'argent que cela peut représenter.

Après, vous avez la facture type 120 m³ qui est la règle, c'est la consommation moyenne

d'un foyer en France. Ce qui fait, lorsqu'on décline avec 120 m³ plus les abonnements, 185,88 € contre 179,10 € en 2021, soit 1,5490 les 1 000 litres. Ce n'est pas une bouteille d'un litre et demi achetée à Super U ou à Leclerc ! Il faut donc boire de l'eau du robinet, elle est tout aussi bonne et beaucoup moins chère.

Le prix de l'eau est quelque chose de sensible. Les gens disent que c'est trop cher, mais quand on leur pose la question, ils ne savent pas ce qu'ils paient. C'est comme pour les poubelles.

Il faut s'attendre à ce que cela augmente dans les années à venir ; l'eau et l'assainissement vont augmenter parce qu'il y aura d'autres pressions dessus.

Les recettes ondulent d'une année à l'autre, tout dépend de la date des relevés. Ce n'est pas toujours à date fixe. L'an dernier, pour la recette de vente d'eau aux usagers, on avait 106 990 € pour la collectivité et 94 981 € cette année que nous réinvestissons tous les ans. Nous faisons pour 100 000 € de travaux dans nos canalisations d'eau potable tous les ans. Nous les réinvestissons tout de suite dans l'eau potable. C'est un budget à part.

Veolia a augmenté de 7 %. Ils font en effet des travaux et ce n'est pas nous qui les payons.

Les indicateurs de performance, ce sont les prélèvements. Tous les prélèvements réalisés par l'ARS (agence régionale de santé) ont été bons.

Vous avez ensuite un autre indicateur. Si nous avons un programme pluriannuel, on aurait 10 de plus (avant dernière ligne) sur la modélisation des réseaux. Ceci n'a aucune importance. Nous avons 90 sur 120.

Rendement du réseau : notre réseau a un rendement de 76,3 %. Il a augmenté un peu. Sur les années qui suivent des sécheresses, avec les argiles qui se retirent, etc., on peut avoir des surprises. On ne sait pas combien on aura cette année. C'est donc 76 % sur un réseau relativement long. Il faudra avoir 79,9 en 2025, chiffre indiqué par des Parisiens. Concernant le rendement d'un réseau, quand vous amenez de l'eau aux fermes de Taravent, s'il y a la moindre petite fuite, le rendement peut très vite tomber. Si vous avez la même fuite dans un quartier de Paris, cela ne représente pas du tout le même pourcentage. Dans un quartier qui a une conduite qui dessert 10 000 habitants à Paris, s'il y a une petite fuite, ce sera un très faible pourcentage. Par contre, chez nous, si c'est la conduite qui va à la ferme des Iles ce n'est pas pareil.

M. Grenier. - Est-ce que le pourcentage est facturé ?

M. le Maire. - Non, c'est le pourcentage entre le réservoir de la Queue et ce qui est distribué.

En milieu rural, c'est donc très pénalisant. Ils feraient mieux de considérer la fuite au kilomètre, ce serait quelque chose d'intelligent. Sur l'indice au kilomètre, nous sommes à 6,84 m³ au kilomètre de conduite par jour. On perd donc par, 1 000 mètres de conduite, 6 m³/jour, c'était 8 l'an dernier. Mais à Paris, avec un réseau de 95 % ou de 98 %, ils n'en perdent peut-être que 30 au kilomètre. On n'en sait rien. Les ruraux sont donc nettement désavantagés.

Pour l'indice de perte en réseau, c'est pareil.

Je pense vous avoir dit le principal.

Montant des impayés : 0,94 %. On était à 1,20 % en 2021. C'est peu. Il y a des endroits où c'est beaucoup plus.

J'en ai quasiment terminé pour ce qui concerne l'eau potable.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Vous devez acter que ceci vous a été présenté. (*Approbation générale*).

L'agence de l'eau vous a fait un petit enfumage : « *Je constate que les ménages et assimilés cotisent 71,5 % sur notre territoire* ». C'est l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Ils encaissent 555,50 M€, ceci uniquement pour notre petite agence de l'eau. Il s'agit donc de milliards au niveau national.

Les ménages cotisent à 71 %. Pour les stations d'épuration – où vont principalement les ménages –, il ne nous est redonné que 41 %. Où va le reste ? Vous regarderez les chiffres et vous comprendrez.

7. Lotissement Sur Valières : vente de terrain

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante au lotissement Sur Valières, selon le prix fixé précédemment par délibération, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m²	Prix TTC
42	828 m²	M. et Mme EL HAJJI Saïd	30,00 €	28 380,99 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

8. Cession de bâtiment : ancienne résidence Mont-Rivel

M. le Maire.- Nous avons déjà délibéré pour la vente à la ComCom.

En fait, ce n'est pas la ComCom qui va le racheter, c'est La Maison pour Tous pour en faire une résidence. Clément Pernot vous en dira plus.

C'est La Maison pour Tous qui le reprend pour le réhabiliter.

Nous avons énormément besoin de logements pour accueillir les personnes qui viennent travailler à Champagnole. Il y a des personnes qui viennent travailler à Champagnole et qui ne savent pas où se loger. J'ai eu le cas à la ComCom avec quelqu'un qui arrivait de Perpignan et qui était passé par la Corse et la Savoie. Elle venait travailler à l'assainissement. Elle a mis un mois et demi pour trouver un logement. C'est donc dans ce cadre-là.

Nous avons délibéré le 27 juin pour la ComCom, pour un prix à 540 000 €. Toutefois, nous allons redélibérer pour La Maison pour Tous au même tarif. La surface est de 3 180 m². La surface totale des 3 niveaux est de 2 369 m².

L'estimation des Domaines est de 725 000 € moins 10 % parce que ce ne sont pas forcément des gens très riches, sachant que je suis très pressé de le vendre.

On avait fixé le prix à 540 000 € parce qu'on avait déduit 112 500 € de désamiantage, cela revient donc au même.

Je vous rappelle que nous payons 18 000 € par an de taxe foncière sur ce bâtiment. Je suis donc bien content de le vendre à La Maison pour Tous.

Nous en avons discuté la dernière fois ; nous n'allons donc pas y revenir.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

9. Information sur la rentrée scolaire

M. Grenier.- Vous avez un petit tableau récapitulatif des effectifs 2021, 2022 et 2023 des quatre écoles dont deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires. On voit dès la première ligne qu'il y a de la stabilité. L'équipe d'enseignants a très peu bougé, ce qui est intéressant pour nous. Les quatre directeurs et directrices sont les mêmes que l'année dernière.

La rentrée s'est déroulée de manière satisfaisante avec des équipes d'enseignants au complet. Il faut le dire car ce n'est pas toujours le cas. Les équipes périscolaires sont bien en place, le système est en effet assez stable malgré les évolutions. Nous sommes donc bien adaptés à ce qu'attendent les parents d'élèves.

Pour l'école maternelle de Valentenouze, il faut noter une stabilité globale (65 élèves, 3 classes et 2 ATSEM). Toutefois, il faut remarquer un effectif très bas en moyenne section (qui n'apparaît pas sur le tableau). En moyenne section, il y a 17 élèves. Ce qui posera problème pour l'arrivée au CP à l'école Jules Ferry puisque l'école de Valentenouze alimente principalement l'école Jules Ferry. S'ils restent à 17 l'année prochaine, dans 2 ans cela veut dire qu'il nous manquera 7 ou 8 élèves pour l'école Jules Ferry. Ceci va provoquer une baisse à Jules Ferry.

Pour l'école de Valentenouze, nous avons une apprentie en 2^{ème} année de CAP petite enfance. Elle renforce l'effectif des deux ATSEM.

Nous n'avons qu'une enseignante qui a changé, c'est en moyenne section. Ça change tous les ans depuis 8 ans. Nous avons tous les ans une remplaçante puisque la titulaire du poste est tout d'abord partie en formation puis en maladie.

À l'école élémentaire Jules Ferry, la stabilité est de mise avec une fluctuation d'un ou deux élèves. Il y a 91 élèves pour 4 classes, ce qui est très confortable pour les enseignants. C'est la même équipe enseignante que l'année dernière, même directrice.

Il s'agit d'un effectif toujours insuffisant car l'école dispose de deux salles de classe vides. Avec 91 élèves à Jules Ferry, on peut imaginer qu'il devrait y en avoir au moins 20 de plus. Il y a 10 ans, il y en avait 150.

Pour l'école élémentaire Hubert Reeves, les effectifs sont stables avec 198 élèves.

Pour l'école maternelle du Boulevard, l'effectif est en hausse avec 146 élèves.

Il y a toujours une désaffection des écoles de Valentenouze vers Jules Ferry au profit de l'école du Boulevard et de l'école Hubert Reeves.

Pour l'école maternelle du Boulevard, l'effectif est en hausse avec 146 élèves plus 6 élèves qui rentreront prochainement, donc quand ils seront propres. Il y a 6 classes, 5 ATSEM. Il est arrivé une nouvelle enseignante en moyenne section. Sinon, l'équipe reste stable.

56 élèves quitteront l'école l'année prochaine. Personne ne sait expliquer pourquoi il y a une année avec beaucoup d'élèves. Je rappelle que dans l'été, 18 élèves sont arrivés, élèves dont nous n'avions pas connaissance. Nous les retrouvons maintenant en grande section et ils passeront l'année prochaine à l'école Hubert Reeves où ils poseront problème puisqu'elle est complète.

À l'école élémentaire Hubert Reeves, les effectifs sont stables avec 190 élèves. Il y a 9 classes, une classe ULIS. L'arrivée de 56 élèves de grande section provoquera à la rentrée prochaine un manque de place. Dès janvier 2024, il faudra trouver une solution.

Sur les tableaux de fréquentation des différents temps périscolaires, les chiffres peuvent varier d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre. La fréquentation reste élevée. La restauration scolaire est fréquentée dès le plus jeune âge par plus de 150 élèves. Les variations impliquent une grande souplesse chez nos personnels. Nous sommes aujourd'hui à 182.

Sur le plan matériel, il reste des efforts à faire : renouvellement de mobilier, d'ordinateurs, de matériels de sport et aménagement des cours de récréation du Boulevard, de Valentenouze et de Hubert Reeves.

Pour Valentenouze, c'est un peu d'entretien. Mais à Hubert Reeves, c'est l'aménagement de la cour extérieure.

M. Dussouillez.- Et non pas la cour intérieure.

M. le Maire.- Et non pas une cour intérieure, comme quelqu'un l'a demandé sur Facebook.

M. Grenier.- Le projet a été validé par les deux précédents directeurs. C'est en cours. Il faut que la ComCom le mette au budget cette année et tout rentrera dans l'ordre.

Pour la cour intérieure, nous avons eu quelques commentaires. Il est hors de question que nous mettions des arbres puisqu'elle sert aussi pour différents jeux et moments de sport. Quand il pleut, il est plus pratique d'avoir un sol dur.

Pour le service de Champa'loisirs, nous sommes toujours à la recherche de personnel soit à temps plein, soit à temps partiel. Nous devons là aussi revoir nos méthodes de recrutement. Il nous manque toujours quelques personnes.

Nous devons être vigilants car la répartition sur la ville des élèves est déséquilibrée avec une sectorisation fictive qui provoque une fréquentation accrue des écoles du Boulevard et de Hubert Reeves au détriment de Valentinouze et Jules Ferry en mal d'effectif. Nous devons anticiper sur un manque de places au Boulevard et surtout à Hubert Reeves. Nous pourrions être contraints d'affecter les élèves en abstraction de leur lieu de domicile ou encore réaffecter les élèves au passage en CP.

Ceci risque de mécontenter les parents, mais nous n'allons pas reconstruire une école alors que nous avons deux salles de libres à Jules Ferry. Les gens trichent avec leur adresse pour pouvoir inscrire leur enfant comme cela les arrange dans l'école de leur choix.

M. Cuevas.- Après il faut peut-être se poser la question pourquoi aussi ?

M. Grenier.- Nous n'assassinerons personne, qui que ce soit !

M. le Maire.- Merci Pascal.

C'était une présentation.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

10. Rapports de suivi des recommandations de la Chambre des Comptes

M. Tissot.- je vais vous présenter les différents rapports.

Le premier rapport est celui du suivi des observations de la Chambre régionale des comptes - enquête sur l'intercommunalité.

"Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes suite à l'enquête sur l'intercommunalité a été présenté au Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Vous disposez de la délibération en pièce jointe.

Conformément à l'article L 243-9 du code des juridictions financières, l'ordonnateur de la collectivité doit présenter, dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives, les actions qu'il a entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Le rapport concerné n'avait donné lieu à aucune recommandation, mais plutôt à des observations que l'on retrouve dans le rapport de synthèse.

La quasi-totalité des observations concerne la Communauté de Communes qui a présenté son rapport de suivi lors du Conseil Communautaire du 4 juillet dernier.

Une seule observation concerne spécifiquement la ville à l'avant-dernier paragraphe de la synthèse du rapport.

Dans les conclusions intermédiaires portant sur les charges de centralité, la chambre constatait que « la commune (Champagnole) ne bénéficie pas d'une solidarité financière de la part de l'intercommunalité ou des autres communes et assume sur son budget la totalité des coûts de ces équipements. Si la logique des transferts et sa neutralité budgétaire ne permettent pas de répondre à cette situation, une approche globale de projet communautaire et de rééquilibrage financier pourrait toutefois constituer un élément de réponse pour les autres disparités territoriales. »

Les charges de centralités sont effectivement supportées par la ville pour les équipements et les services existants comme la bibliothèque, le centre de loisirs l'école de musique et la salle de l'Oppidum sans transfert de charge prises en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

C'est une décision assumée, les tarifs municipaux étant malgré tout différenciés entre les champagnolais et les communes extérieures.

Les activités concernées étant toutes déficitaires mais nécessaires, voire indispensable aux habitants de Champagnole et des communes intercommunales limitrophes, une augmentation trop disproportionnée des tarifs extérieurs risquerait de réduire le nombre d'utilisateur et par conséquent d'accroître le déficit des services.

Comme l'a précisé le Conseil Communautaire dans son rapport de suivi « on peut néanmoins rappeler que le coût de fonctionnement des équipements réalisés depuis par la Communauté de communes, comme la crèche intercommunale, le complexe nautique, la maison France Services de Champagnole et plus récemment la maison de santé est bien mutualisé ».

Les autres sujets concernaient notamment la gouvernance de la communauté de communes, ses différentes instances, et cela a été abordé lors du conseil communautaire du 4 juillet dernier ; la ville n'apporte pas de réponse complémentaire sur ces aspects.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport qui est destiné à être communiqué à la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne Franche Comté.

La CRC fait ensuite la synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués et la transmet à la Cour des Comptes."

En réponse, nous rappelons que le coût de fonctionnement des équipements gérés par la Communauté de communes, comme la crèche, le complexe nautique, la maison France Services de Champagnole, la maison de santé sont bien mutualisés. C'est-à-dire qu'on mutualise tout ce qui est nouveau et ce qui était en place ne bouge pas.

Avez-vous des questions par rapport à cela ? (*Néant*).

M. le Maire.- Il est vrai que s'ils nous donnent quelques sous pour l'école de musique, nous les prendrons. Mais nous gardons la mainmise dessus.

M. Tissot.- Le 2^{ème} rapport est le rapport de suivi des observations de la chambre régionale des comptes.

"Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la commune, exercices 2016 et suivants, a été présenté au Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Vous disposez de la délibération en pièce jointe.

Conformément à l'article L 243-9 du code des juridictions financières, l'ordonnateur de la collectivité doit présenter dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives, les actions qu'il a entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Le rapport concerné avait donné lieu aux trois recommandations suivantes :

Recommandation n° 1 : Mettre en place en 2022 une comptabilité d'engagement conformément aux dispositions de l'article L.2342-2 du code général des collectivités locales.

La mise en place de la comptabilité d'engagement est en cours.

Une demande a été faite le 30 août dernier auprès de notre éditeur de logiciel de paye afin

de pouvoir engager les dépenses de personnel, ce qui n'est pas possible pour le moment (l'éditeur envisage de faire évoluer le logiciel de paye pour rendre l'option possible).

Concernant le reste des dépenses et des recettes de fonctionnement, un effort supplémentaire sera demandé aux différents services municipaux afin d'augmenter le taux d'engagement. Les procédures internes doivent être revues avec les directeurs de services.

Recommandation n° 2 : Procéder à un rapprochement entre l'actif et l'inventaire afin de régulariser les écarts constatés.

Le nécessaire a été fait par le service financier en lien avec le Service de Gestion Comptable de Poligny (SGC), les états d'inventaires (produits par la commune) et d'actif (édités par le SGC) sont maintenant identiques.

Recommandation n° 3 : Appliquer les dispositifs réglementaires de mise en concurrence pour l'ensemble des achats de denrées alimentaires y compris ceux qui, du fait de leur spécificité, peuvent bénéficier de modalités de mise en concurrence plus souples.

Une grande partie des achats de denrées alimentaires est établie à partir du marché public en cours, un marché divisé en 6 lots suite à l'appel d'offres de 2022. Effectivement, un certain nombre d'achats de produits locaux demeure hors marché ; il s'agit d'opportunités, non récurrentes, d'approvisionnement en circuit court par exemple, ou un produit bio local. Les procédures d'achat public demeurent complexes et inadaptées pour les transactions avec ces petits producteurs. Pour autant, nous souhaitons poursuivre ces achats en circuit court ; il conviendrait d'établir une procédure certes encadrée, mais simplifiée d'achat public.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport qui est destiné à être communiqué à la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne Franche Comté.

La CRC fait ensuite la synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués et la transmet à la Cour des Comptes."

M. le Maire.- Il est hors de question de faire venir du pain industriel. Nous continuerons à prendre chez nos boulangers locaux, n'en déplaise à ces personnes.

M. Tissot.- Ce rapport vous a donc été présenté.
Y-a-t-il des questions ? (*Néant*).

M. le Maire.- Merci.

11. Rapport « audit-flash » Energie de la Chambre des comptes

M. Tissot.- Le 3^{ème} rapport est le rapport d'observations définitives de la CRC - Audit flash sur les conséquences de la hausse des dépenses énergétiques sur la gestion des collectivités territoriales en Bourgogne-Franche Comté.

"En novembre 2022, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne-Franche Comté nous a sollicités (ainsi que 26 autres collectivités locales de la région) pour répondre à un questionnaire destiné à la réalisation d'un audit flash sur les conséquences de la hausse des dépenses énergétiques sur la gestion des collectivités territoriales en Bourgogne-Franche Comté.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le magistrat désigné, nous avons apporté des réponses aux diverses questions et des documents explicatifs.

Le rapport d'observations définitives (concernant les exercices 2021 et suivants) nous a été transmis (ainsi qu'aux 26 collectivités concernées) le 7 septembre dernier et en voici la synthèse.

La crise énergétique a des incidences financières et organisationnelles majeures sur les collectivités territoriales.

Malgré la mise en œuvre de mesure de sobriété et d'amélioration de la performance énergétique, les collectivités de l'échantillon ont constaté en effet une augmentation de près de 100 % (91 %) de leurs dépenses d'énergie de 2021 à 2023.

Le risque est le ralentissement des investissements, eux-mêmes soumis à la pression inflationniste.

La volonté reste toutefois, pour la majorité d'entre elles (ce qui est bien le cas pour Champagnole), d'en maintenir le niveau, mais en réorientant de manière significative les projets d'amélioration de l'efficacité et de la transition énergétique, parfois au détriment d'autres projets structurants (nous avons effectivement décalé la réalisation de certains projets comme le nouveau gymnase et la tribune du foot).

Les collectivités se sont organisées face à la crise énergétique et la complexification des marchés concernés qui, outre une hausse sans précédent, se caractérisent par une volatilité extrême.

Ces évolutions rendent l'achat bien plus complexe qu'auparavant et mettent en exergue le rôle central des groupements d'achat (la ville traite déjà avec le SIEDEC pour la négociation des tarifs de l'électricité et du gaz).

Du point de vue organisationnel et humain, les plus grandes collectivités disposent de moyens dédiés et appropriés.

Les collectivités de strates démographiques moyennes réorganisent leurs services techniques et mettent en place des stratégies d'optimisation énergétiques de leur patrimoine (ce qui a bien été le cas à Champagnole, la liste des mesures prises ayant été approuvée par le conseil municipal du 19 mai 2022 et lors du rapport d'orientations budgétaires du 15 novembre 2022).

Enfin, les plus petites communes manifestent un besoin d'aides financières et techniques important.

Les mesures de sobriété et de performance sont nombreuses et en général efficaces.

Parallèlement, les collectivités ont engagé des politiques d'amélioration de la performance énergétique. (c'est le cas pour Champagnole).

L'une des plus répandues et rapidement efficaces est celle concernant l'éclairage public (extension nocturne et installations de LED).

Outre les travaux simples d'isolation qui se traduisent aussi par des économies significatives, les actions sur le chauffage sont également déterminantes, notamment pour les collectivités disposant d'équipements énergivores tels que les piscines, patinoires, ou édifices anciens peu isolés.

Concernant plus généralement les bâtiments, de nombreuses collectivités se sont engagées dans une gestion stratégique de leur patrimoine, les incitant à optimiser leur occupation et à ajuster les temps d'ouverture et de fermeture.

Dans certains cas, une partie du parc immobilier n'est plus utilisée, posant alors d'autres problèmes de gestion.

Les travaux de bâtiments réglementés au titre des monuments historiques, se heurtent également à des contraintes juridiques et techniques qui limitent l'amélioration de la performance énergétique (doubles vitrages interdits pour le bâtiment de la mairie par exemple).

La poursuite de ces démarches de sobriété est indispensable, l'adaptation au changement climatique est un impératif non seulement écologique mais également budgétaire et financier.

Vous disposez en pièce jointe du rapport complet et il fera l'objet d'un débat en séance."

Comme nous avons tout anticipé, ce qu'on nous a préconisé, c'est ce que nous avons mis en place.

M. le Maire.- Heureusement que nous n'avons pas attendu après l'Etat pour faire des économies d'énergie !

M. Tissot.- Avez-vous des questions ? (*Néant*).

M. le Maire.- Nous actons que ce rapport nous a été présenté.

12. Renouvellement de la carte d'achat

M. Tissot.- "Renouvellement du contrat de mise à disposition d'une carte d'achat public auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté.

La réglementation en vigueur, qui pose le principe de la séparation de l'ordonnateur (le Maire) et du comptable (le trésorier) reste très rigide pour la gestion de fonds publics.

Ainsi, la totalité des dépenses de la collectivité transite par la trésorerie (le trésorier procède au paiement par virement sur le compte bancaire du créancier).

Le décret 2023-209 du 27 mars 2023 autorise les entités publiques dotées d'un comptable public à recourir à la carte d'achat.

Le principe de la carte d'achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services, en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Seul un agent municipal peut être titulaire de la carte et aucun retrait d'argent liquide n'est possible (article 2 du décret sus visé).

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le contrôle et la validation des dépenses s'effectuent sur un lien Internet mis à disposition par la Caisse d'Épargne.

Le délai de paiement du fournisseur est compris entre 3 et 5 jours maxi, à compter de la date de la transaction.

En fin de mois un relevé d'opérations est transmis à la commune qui émet un mandat pour rembourser la banque dans un délai de 30 jours.

L'offre de la Caisse d'Épargne est limitée à un plafond maximum de 24 000 €/an sans frais ni commission et porte sur une durée fixée à 3 ans, avec un coût forfaitaire fixé à 25 €/mois.

Ce forfait est destiné à couvrir l'avance de trésorerie effectuée par la banque.

Par délibération du 31 mai 2017, le Conseil Municipal avait autorisé la mise en place de la carte d'achat public, qui a été renouvelé par délibération du 25/06/2020.

La commission des finances, réunie le 13 septembre dernier, a émis un avis favorable au renouvellement du contrat de carte d'achat public à la caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté.

Il est donc proposé :

D'autoriser le Maire à signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté pour la mise en place d'une carte d'achat d'une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2023 et ce jusqu'au 31 août 2026."

Quand un agent veut prendre le train, il faut une carte bancaire pour pouvoir réserver. C'est ce que nous avons mis en place, ceci pour nous dépanner plusieurs fois dans l'année et éviter que les agents aient à avancer de l'argent. C'est toujours un procédé un peu complexe.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

13. Rapport de la CLECT

M. Tissot.- "Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ) s'est réunie le 4 juillet dernier afin de valider le réajustement de l'Attribution de Compensation (AC) de l'ensemble des communes suite à la modification du prélèvement de la contribution SDIS, (et pour régulariser deux emprunts scolaires échus pour la commune de Le Frasnois).

Le SDIS a revu le calcul de la participation intercommunale en se basant, à compter de

2023, sur la population municipale, ce qui représente un coût moyen de 37,18 € par habitant.

Le montant de l'AC de chaque commune est donc recalculé.

L'AC reversée à Champagnole passera donc de 1 557 705 € en 2022 à 1 612 314 € compter de 2023.

De plus, depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale.

Des procédures de modification ont été conduites par la communauté de communes et le travail de mise en place d'un futur PLU Intercommunal est engagé.

Au regard des situations différentes dans lesquelles se trouvaient les communes avant le transfert (RNU, ancien POS caduque, carte communale ou PLU), les charges afférentes à cette compétence n'ont pas été évaluées.

La CLECT a pris acte du transfert de la compétence sans transfert de charge.

Le Conseil communautaire devra se prononcer sur les propositions de la CLECT.

Au préalable, le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Locales (accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population).

Après l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 septembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport du 4 juillet 2023 de la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

14. Admissions en non-valeur

M. Tissot.- "Après avis favorable de la commission des finances réunie le 13 septembre dernier et sur proposition de Monsieur le Receveur Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

Budget annexe restaurant municipal (8,76 €)

Titre 369 de 2015 et titre 1240 de 2021 Repas self (5,86 €)

Titre 317 de 2021 Portage (2,90 €)

Budget principal (2 286,51 €)

Titre 369 de 2015 Remboursement de dégradation (325,44 €)

Titre 506 de 2015 Indemnité de justice (1 583,85 €)

Titre 1063 de 2017 Reste du sur restauration et péri scolaire (40,90 €)

Titre 950 de 2018 Reste du sur restauration et péri scolaire (186,50 €)

Titre 1075 de 2017 Facturation de livres et cd non rendus bibliothèque (149,82 €)

Soit un total global de 2 295,27 €, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6541 des budgets primitifs 2023 de la commune et du restaurant municipal."

Quand on fait des admissions en non-valeur, c'est quand on a essayé de faire le maximum avec ce que nous pouvions faire et qu'on arrive au bout. Il y a parfois des petites sommes, les

recours coûtent plus cher mais on ne peut pas faire autrement que d'aller au bout.

En avançant dans le temps, nous tenons de mieux en mieux les comptes.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

M. Grenier.- J'ai juste une remarque dans le cadre du périscolaire. On est souvent embêté par le fait que certaines personnes cumulent de la dette et on ne sait pas clairement jusqu'à quel point, par exemple, nous n'aurions pas le droit d'accepter ou pas un enfant à la cantine suite aux impayés des parents. On est un peu coincés.

Souvent, malgré de nombreuses relances, la dette grossit. On met les parents en relation avec les services du Département, mais il y en a aussi qui font l'autruche. C'est difficile à gérer.

M. Tissot.- C'est très compliqué.

M. le Maire.- Si c'est un enfant d'une famille qui est vraiment désargentée, cela ne me gêne pas de lui donner à manger. Par contre, si c'est un mauvais payeur qui a de l'argent, ce n'est pas pareil. Et il y en a.

M. Tissot.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

15. Garanties d'emprunts « La Maison pour Tous »

M. Tissot.- "Garantie d'un emprunt de la coopérative d'H.L.M. La Maison Pour Tous.

Par courrier du 10 août 2023, la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous a sollicité la garantie à hauteur de 50 % (le Conseil Départemental garantissant les 50 % complémentaires) d'un emprunt de 747 047.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt étant destiné au financement des travaux de réhabilitation thermique au sein d'un immeuble « Les Frênes » de 32 logements à Champagnole.

Par arrêté d'emprunt en date du 25 juillet 2023, le Directeur général de La Maison Pour Tous a été habilité à souscrire cet emprunt composé de deux lignes de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est donc proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances du 13 septembre dernier, de garantir à hauteur de 50 % le prêt dont le contrat est joint en annexe selon les conditions suivantes :

Article 1 :

Le Conseil municipal de Champagnole accorde sa garantie à hauteur de 50.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 747 047,00 € souscrit par la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 150026 constitué de deux lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 373 523,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Champagnole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement due par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Champagnole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vous voudrez bien approuver la garantie d'emprunt de la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous selon les conditions énoncées ci-avant, et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Comme à chaque fois que La Maison pour Tous fait un emprunt, ils nous demandent la garantie qui est toujours à hauteur de 50 %.

M. le Maire.- Ce n'est pas la première fois que nous devons voter pour garantir un prêt de l'Office, sachant que c'est obligatoire.

M. Cuevas.- Nous n'allons pas en discuter 2 heures puisque nous n'avons pas le choix.

M. Tissot.- Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Nous avons un deuxième prêt pour un montant de 150 000 €.

"Garantie d'un emprunt de la coopérative d'H.L.M. La Maison Pour Tous.

Par courrier du 17 août 2023, la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous a sollicité la garantie à hauteur de 50 % (le Conseil Départemental garantissant les 50 % complémentaires) d'un emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt étant destiné au financement des travaux complémentaires de réfection des toitures concernant les bâtiments de l'opération de réhabilitation thermique « les Combettes » à Champagnole.

Par arrêté d'emprunt en date du 16 mai 2023, le Directeur général de La Maison Pour Tous a été habilité à souscrire cet emprunt composé d'une ligne de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est donc proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances du 13 septembre dernier, de garantir à hauteur de 50 % le prêt dont le contrat est joint en annexe selon les conditions suivantes :

Article 1 :

Le Conseil municipal de Champagnole accorde sa garantie à hauteur de 50.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 150 000.00 € souscrit par la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 150439 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 75 000.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Champagnole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement due par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Champagnole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vous voudrez bien approuver la garantie d'emprunt de la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous selon les conditions énoncées ci-avant, et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Questions diverses

M. le Maire.- Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 16 novembre, avec le débat d'orientations budgétaires, sauf si nous en faisons un entre-temps.

Le suivant sera le jeudi 14 décembre, avec le budget primitif 2024.

Merci à vous d'être venus et bon match.

La séance est levée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 05.

La Secrétaire de Séance


Annelise MARTIN

Le Maire,


Guy SAILLARD